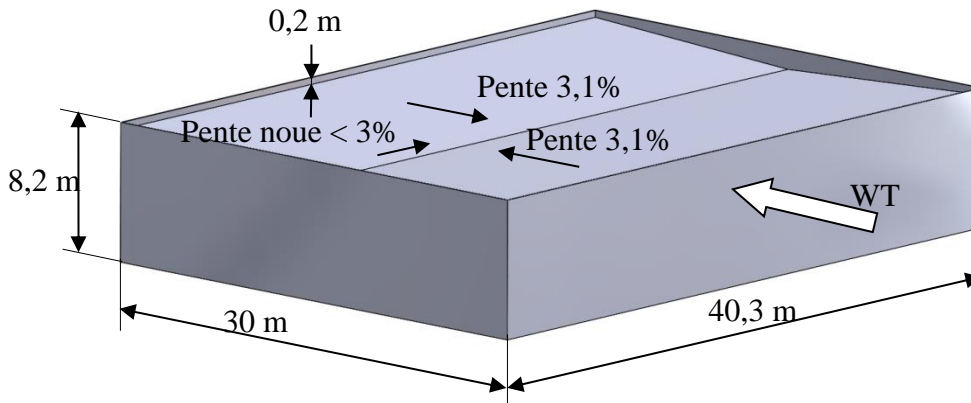


1. Présentation.

Le bâtiment est construit dans la Métropole de Lyon (69) à une altitude de 275 m sur un site de type zone industrielle sur un terrain plat. Considérer que le bâtiment est situé dans le département du Rhône pour la détermination des charges climatiques.



Neige normale : $S_{K,275} = S_{k,200} + \Delta_{S1} = 0.45 + \frac{0.10 \cdot 275 - 20}{100} = 0.53 \text{ kN/m}^2$

Neige accidentelle : $S_{Ad} = 1.00 \text{ kN/m}^2$

2. Travail demandé.

2.1. Déterminer la charge de neige sur la toiture.

→ Vous tiendrez compte de la pente de la noue < 3% selon l'article 5.2 de l'EC1-1.3.

La figure ci-dessous montre les surfaces où appliquer la majoration dans le cas particulier d'une noue, lorsque la pente du fil d'eau à l'intersection est faible (inférieure ou égale à 3 %) et celle de chacun des deux versants supérieure à 3 %. La zone à pente faible d'écoulement est en effet dans ce cas réduite à la ligne d'intersection, et les surfaces où appliquer la majoration sont uniquement celles correspondant à la distance des 2 mètres indiquée plus haut.

